

OBJET PLAN REGIONAL DE RELANCE (PRR)

**DEMANDE DE FINANCEMENT DES OPERATIONS DE TRAVAUX
SUR SITES SPORTIFS POUR LES JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN 2015**

APPROBATION DES OPERATIONS

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Dans le cadre du dispositif du Plan de Relance Régional (PRR), la Ville peut solliciter auprès de la Région le financement d'opérations d'investissement visant à l'organisation des Jeux des Iles de 2015.

A ce titre, je vous sou mets la liste des opérations qui sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de la Région au titre de 2014 à hauteur de 50 à 70 % des dépenses éligibles :

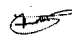
Opération	Coût prévisionnel (€ HT)
Aménagement de la salle S de Champ Fleuri	430 000
Aménagement du dojo de Champ Fleuri	50 000
Mise en œuvre d'une clôture sur les courts de tennis de Champ-Fleuri	185 000
Mise en œuvre d'un éclairage de la salle S et des courts de tennis 5 et 6 de Champ-Fleuri	140 000
Ravalement des équipements sportifs	250 000
Resurfaçage des courts de tennis 5 et 6 de Champ-Fleuri	100 000
Travaux d'équipements et de chauffage sur la piscine du Chaudron	475 000
Travaux de ravalement et d'équipements sur le stade Jean Ivoula	145 000
Total	1 775 000

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- 1° d'approuver les opérations de travaux sur les sites sportifs d'un coût prévisionnel total de 1 775 000 € HT ;
- 2° de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région ;
- 3° de m'autoriser à signer tous documents y afféren ts.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2014


Gilbert ANNETTE

OBJET PLAN REGIONAL DE RELANCE (PRR)**DEMANDE DE FINANCEMENT DES OPERATIONS DE TRAVAUX
SUR SITES SPORTIFS POUR LES JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN 2015****APPROBATION DES OPERATIONS****AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/6-28 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur COUDERC Alain, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Approuve les opérations suivantes :

Opération	Coût prévisionnel (€ HT)
Aménagement de la salle S de Champ Fleuri	430 000
Aménagement du dojo de Champ Fleuri	50 000
Mise en œuvre d'une clôture sur les courts de tennis de Champ-Fleuri	185 000
Mise en œuvre d'un éclairage de la salle S et des courts de tennis 5 et 6 de Champ-Fleuri	140 000
Ravalement des équipements sportifs	250 000
Resurfaçage des courts de tennis 5 et 6 de Champ-Fleuri	100 000
Travaux d'équipements et de chauffage sur la piscine du Chaudron	475 000
Travaux de ravalement et d'équipements sur le stade Jean Ivoula	145 000
Total	1 775 000

Délibération n° 14/6-28

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région et à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 3

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13, article 1322.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140927-14628-2-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2014



Gilbert ANNETTE